



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

FIFTEENTH YEAR

869th MEETING: 28 JUNE 1960
ème SÉANCE: 28 JUIN 1960

QUINZIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/869)	1
Adoption of the agenda	1
Admission of new Members to the United Nations (S/4347, S/4348, S/4350, S/4355):	
(a) Telegram dated 23 June 1960 from the President of the Federal Government of Mali addressed to the Secretary-General;	
(b) Letter dated 23 June 1960 from the Permanent representative of France to the United Nations addressed to the President of the Security Council	1

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/869)	1
Adoption de l'ordre du jour	1

TABLE DES MATIÈRES (suite)

Page

Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (S/4347, S/4348, S/4350, S/4355):

- a) Télégramme, en date du 23 juin 1960, adressé au Secrétaire général par le Président du Gouvernement fédéral du Mali;
- b) Lettre, en date du 23 juin 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies.

1

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the Official Records.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

*
* *

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits in extenso dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux Documents officiels.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

EIGHT HUNDRED AND SIXTY-NINTH MEETING

Held in New York, on Tuesday, 28 June 1960, at 10.30 a.m.

HUIT CENT SOIXANTE-NEUVIÈME SEANCE

Tenue à New York, le mardi 28 juin 1960, à 10 h 30.

President: Mr. T. F. TSIANG (China).

Present: The representatives of the following States: Argentina, Ceylon, China, Ecuador, France, Italy, Poland, Tunisia, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/869)

1. Adoption of the agenda.
2. Admission of new members to the United Nations:
 - (a) Telegram dated 23 June 1960 from the President of the Federal Government of Mali addressed to the Secretary-General (S/4347);
 - (b) Letter dated 23 June 1960 from the Permanent Representative of France to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/4348).

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Admission of new Members to the United Nations (S/4347, S/4348, S/4350, S/4355)

- (a) Telegram dated 23 June 1960 from the President of the Federal Government of Mali addressed to the Secretary-General;
- (b) Letter dated 23 June 1960 from the Permanent Representative of France to the United Nations addressed to the President of the Security Council

1. The PRESIDENT: The Council will now consider the application by the Federation of Mali for admission to membership in the United Nations [S/4347] which was addressed to the Secretary-General on 23 June 1960 by President Modibo Keita. This meeting of the Security Council to consider the application has been called at the request of the representative of France [S/4348] and of the representative of Tunisia [S/4355].

2. Following the procedure adopted by the Security Council in similar cases during recent years, I should like to suggest, if members agree, that the Council decide to consider the application directly without first referring it for examination to the Committee on the Admission of New Members, as provided in rule 59 of the provisional rules of procedure. If there is no objection, I shall take it that it is so agreed.

It was so decided.

Président: M. T. F. TSIANG (Chine).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Argentine, Ceylan, Chine, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/869)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies:
 - a) Télégramme, en date du 23 juin 1960, adressé au Secrétaire général par le Président du Gouvernement fédéral du Mali (S/4347);
 - b) Lettre, en date du 23 juin 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/4348).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (S/4347, S/4348, S/4350, S/4355)

- a) Télégramme, en date du 23 juin 1960, adressé au Secrétaire général par le Président du Gouvernement fédéral du Mali;
- b) Lettre, en date du 23 juin 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Nous allons examiner la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies de la Fédération du Mali que le Président de la Fédération, M. Modibo Keita, a adressée au Secrétaire général le 23 juin 1960 [S/4347]. La présente séance, au cours de laquelle le Conseil est appelé à examiner cette requête, a été convoquée à la demande du représentant de la France [S/4348] et du représentant de la Tunisie [S/4355].

2. Conformément à la procédure suivie par le Conseil ces dernières années dans des cas analogues, je propose, si les membres du Conseil y consentent, que le Conseil décide, d'examiner directement la demande d'admission sans la renvoyer au Comité d'admission de nouveaux Membres, en vertu de l'article 59 du règlement intérieur provisoire. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai qu'il en est ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

3. The PRESIDENT: In connexion with the application of the Federation of Mali, a draft resolution has been submitted by the delegations of France and Tunisia [S/4350].

4. Mr. BERARD (France) (translated from French): At its meetings of 26 January 1960 [850th meeting] and 31 May 1960 [864th meeting], the Security Council unanimously decided to recommend to the next General Assembly the admission of Cameroun and Togo to membership in the United Nations. We surely could not fail to do as much today for Mali, one of the oldest States of Africa, one of the most prosperous at the present time and likely to enjoy a most promising future, one of the most democratic and peace-loving, led by statesmen whose ability and worth are universally recognized.

5. The Sudanese chroniclers of the sixteenth century have preserved for us the memory of the Mali Empire of earlier days. Originally a small territory at the confluence of the Sankrani and Niger Rivers, it became, in the words of Mr. Fily Dabo Sissoko, "the most powerful, the most glorious and the most celebrated of all the successive empires in this part of Africa, from Lake Chad to the Atlantic". It gradually expanded and reached its apogee at the beginning of the fourteenth century. It was then engaged in profitable trade with Morocco and Tripolitania. Its ruler, Gongo Moussa built mosques and palaces throughout the empire, attracted poets and scientists to his court and sent ambassadors to countries as distant as Portugal. Under his impetus, great trade centres flourished. The rivalries between his descendants and those of his brother, Suleiman, combined with external difficulties, weakened this prosperous empire during the latter half of the fourteenth century and shortly thereafter it was overrun and dismembered.

6. Mali never allowed the memory of its grandeur to fade and looked forward to the day when it could resume its great name and, as the poet Léopold Senghor once wrote, see the "transparent dawn of a new day".

7. In support of independent Mali's request for admission to the United Nations, France brings the testimony of those centuries of co-operation and friendship.

8. As early as 1626 Cardinal Richelieu authorized the formation of a company of merchants from Rouen to establish trade relations with Senegal and Gambia. A few years later a merchant from Dieppe set up a trading post near Rufisque. In 1659, the Saint Louis post was founded. With the encouragement of Germain Ducasse, relations between Senegal and foreign nations, particularly France, were extended. The prosperity of the four communes of Dakar, Gorée, Saint Louis and Rufisque, familiarly and affectionately known as the "four old ones", dates back to those days.

9. In the territory of what is now Mali, the process that has recently led to its independence has been in progress for over a century. In 1833, a law was promulgated establishing the principle of equal civil and political rights in the four communes. In 1848 the Second Republic extended to Senegal the right to vote possessed by citizens in France, and authorized the Territory to be represented in the Parliament in Paris. In 1879 the General Council of Senegal was created,

3. Le PRESIDENT [traduit de l'anglais]: Au sujet de la demande d'admission de la Fédération du Mali les délégations française et tunisienne ont présenté un projet de résolution [S/4350].

4. M. BERARD (France): Réuni le 26 janvier 1960 [850ème séance] et le 31 mai [864ème séance], le Conseil de sécurité a décidé à l'unanimité de recommander à la prochaine Assemblée générale l'admission du Cameroun et du Togo à l'Organisation des Nations Unies. Comment pourrions-nous ne pas faire de même s'agissant aujourd'hui du Mali, d'un des Etats les plus anciens d'Afrique, d'un des plus prospères dès maintenant et appelé aux développements les plus prometteurs, d'un des plus démocratiques et des plus pacifiques, que dirigent des hommes d'Etat dont chacun s'accorde à reconnaître la valeur et la compétence?

5. Les récits des chroniqueurs soudanais du XVIème siècle nous ont conservé le souvenir de ce que fut l'Empire du Mali, qui, né d'un modeste territoire situé au confluent du Sankrani et du Niger, devint, comme l'a écrit M. Fily Dabo Sissoko, "le plus puissant, le plus glorieux et le plus célèbre de tous les empires qui se sont succédé dans cette partie de l'Afrique, du lac Tchad à l'océan Atlantique". S'étendant peu à peu, il atteignit son apogée au début du XIVème siècle. Il se livrait alors à de fructueux échanges avec le Maroc et la Tripolitaine. Son souverain, Gongo Moussa, édifiait un peu partout ses mosquées et ses palais, attirait à sa cour des savants et des poètes, dépêchait des ambassadeurs jusqu'au Portugal. De grands centres marchands prenaient, sous son impulsion, un magnifique essor. Les rivalités qui opposèrent ses descendants et ceux de son frère Souleimane, aussi bien que les difficultés extérieures, affaiblirent, à partir de la seconde moitié du XIVème siècle, cet empire florissant qui se trouva bientôt envahi et démantelé.

6. De sa période de puissance, le Mali n'a jamais perdu le souvenir, espérant que le moment viendrait de reprendre un grand nom et attendant, suivant le mot du poète qu'est Léopold Senghor, que surgisse "l'aube transparente d'un jour nouveau".

7. A la demande d'admission du Mali indépendant à l'Organisation des Nations Unies, la France voudrait apporter le témoignage d'une coopération et d'une amitié vieilles de trois siècles.

8. C'est dès 1626 que le cardinal de Richelieu autorisait la formation d'une compagnie de marchands de Rouen pour nouer des relations commerciales avec le Sénégal et la Gambie. C'est quelques années plus tard qu'un commerçant de Dieppe installait près de Rufisque un comptoir. C'est en 1659 qu'était fondé le poste de Saint-Louis. Sous l'impulsion de Germain Ducasse, s'étendaient les relations du Sénégal avec l'étranger et en particulier avec la France. C'est depuis cette époque que sont restées prospères les quatre communes de Dakar, de Gorée, de Saint-Louis et de Rufisque, que l'on appelle familièrement et affectueusement les "quatre vieilles".

9. Depuis plus d'un siècle s'est poursuivie, sur le territoire actuel du Mali, une évolution qui vient d'aboutir à son indépendance. Dès 1833 était promulguée une loi qui posait le principe de l'égalité des droits civiques et politiques dans les quatre communes. En 1848, la deuxième République étendait au Sénégal le droit de suffrage en vigueur dans la métropole et habilitait le territoire à être représenté au Parlement de Paris. En 1879 a été créé le Conseil

composed of members elected without distinction as to race or religion, and empowered, *inter alia*, to approve the budget. Under the Act of 29 September 1916, French citizenship was granted to all persons born in the territory of the four communes and to their descendants. In 1920 the General Council of Senegal became the Council of Dakar. Its membership was increased and in addition to the members elected by the four communes, it included representatives appointed by the heads of local communities in the interior. Since that date Senegal has supplied France with members of parliament and with ministers.

10. Following the Second World War, the progress of the Territory towards self-government and independence became more rapid. In application of the decisions taken at the Brazzaville conference in 1944, local assemblies elected by universal suffrage were established in Senegal and the Sudan. Under the Constitution of October 1946, French citizenship was extended to all the inhabitants. The "loi-cadre" of 23 June 1956 marked a further decisive step forward. The first Senegalese Government was constituted on 20 May 1957, the first Sudanese Government on 24 May of that year. The Sudan adopted its constitution on 23 January 1959 and Senegal on 24 January. At about the same time, by an act which demonstrates their political maturity, the two countries decided to unite and the Federation of Mali was proclaimed on 17 January 1959.

11. The agreements signed on 4 April of this year by Mr. Michel Debré, Premier of the French Republic and by Mr. Modibo Keita and Mr. Mamadou Dia, Presidents of the Councils of Ministers of the Sudanese and Senegalese Republics respectively, recognized the full independence and full sovereignty of Mali. It now has full powers in regard to foreign policy, defence, currency, economic matters, finance, education, transport and telecommunications. It possesses all the attributes, without exception, of internal and external sovereignty.

12. By virtue of its Constitution Mali meets all the requirements of a genuinely democratic State. That Constitution solemnly proclaims the inviolability of political freedoms, individual freedoms, freedom of the family and the local communities, freedom of thought and religion, the right of individual and collective ownership of property and economic and social rights.

13. The Federation built on those fundamental principles comprises a Government, an assembly, a judiciary and a federal court. Executive power is exercised by the Council of Federal Ministers, presided over by the Head of the Government, who is invested with his authority by an absolute majority of the members of the Assembly. The Head of the Government selects an equal number of ministers from each State. He is responsible for the civil administration and the security forces. The federal Government is responsible to the Assembly: if a motion of non-confidence is passed it must resign as a body.

14. The Mali Assembly is composed of twenty representatives from the legislative assembly of each of the federated States and is elected for five years. It holds two sessions a year during which it approves the federal budget and enacts legislation on matters within the federal jurisdiction, such as civil rights, social legislation and cultural, economic and financial devel-

général du Sénégal, formé de membres élus sans distinction de race ni de religion dont les pouvoirs incluaient en particulier le vote du budget. Par la loi du 29 septembre 1916, toutes les personnes nées sur le territoire des quatre communes et leurs descendants se virent reconnaître la citoyenneté française. En 1920, le Conseil général du Sénégal était transformé en Conseil de Dakar; sa composition était accrue; aux membres élus par les quatre communes venaient s'ajouter les représentants désignés par les chefs des collectivités locales de l'intérieur. Dès cette époque, le Sénégal donnait à la France des parlementaires et des ministres.

10. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, s'accéléra la marche vers l'autonomie et vers l'indépendance. En application des décisions prises à la conférence de Brazzaville de 1944, le Sénégal et le Soudan sont dotés d'assemblées locales élues au suffrage universel. Par la Constitution d'octobre 1946, tous leurs habitants reçoivent la qualité de citoyens français. La loi-cadre du 23 juin 1956 marque un nouveau et décisif progrès. Le premier gouvernement sénégalais est constitué le 20 mai 1957, le premier gouvernement soudanais le 24 mai. Le Soudan se donne une constitution le 23 janvier 1959, et le Sénégal le 24 janvier. Dans le même temps, par une mesure qui illustre leur maturité politique, les deux pays décident de s'unir, et la Fédération du Mali est proclamée le 17 janvier 1959.

11. Les accords signés le 4 avril de cette année par M. Michel Debré, premier ministre de la République française, et par MM. Modibo Keita et Mamadou Dia, présidents des Conseils des ministres de la République soudanaise et de la République du Sénégal, ont reconnu au Mali sa pleine indépendance et sa pleine souveraineté. Il dispose désormais de tous les pouvoirs en matière de politique étrangère, de défense, de monnaie, d'économie, de finances, d'enseignement, de transports, de télécommunications. Il a, sans exception aucune, tous les attributs de la souveraineté interne et externe.

12. Par sa constitution, le Mali répond à toutes les caractéristiques d'un Etat véritablement démocratique. Cette constitution proclame solennellement le respect et la garantie intangible des libertés politiques, des libertés de la personne humaine, de la famille et des collectivités locales, des libertés philosophiques et religieuses, du droit de propriété individuelle et collective, des droits économiques et sociaux.

13. Bâtie sur ces principes fondamentaux, la Fédération comprend un gouvernement, une assemblée, un pouvoir judiciaire et une cour fédérale. Le pouvoir exécutif est exercé par le Conseil des ministres fédéraux, présidé par le chef du gouvernement, investi à la majorité absolue par les membres de l'assemblée. Celui-ci choisit ses ministres en nombre égal par Etat. Il dispose de l'administration civile et des forces de sécurité. Le gouvernement fédéral est responsable devant l'Assemblée: une motion de défiance entraîne sa démission collective.

14. Formée des représentants des assemblées législatives des Etats fédérés, à raison de 20 par Etat, l'Assemblée du Mali est élue pour cinq ans. Elle tient deux sessions annuelles, au cours desquelles elle vote le budget fédéral et les lois faisant partie du domaine fédéral, comme celles qui ont trait aux libertés publiques, à la législation sociale, au développement cul-

opment. Legislation may be initiated by the Head of the Government or by the members of the federal Assembly.

15. The judiciary is independent of the executive and legislative powers. The federal Court comprises three divisions: constitutional, administrative and financial.

16. In addition to being a genuinely democratic State, by virtue of its institutions, Mali is also a peace-loving State. Its Constitution provides that the Federation is open to any autonomous State of West Africa wishing to join it. The Constitution also states Mali's determination to maintain friendly relations with the autonomous States which have not chosen to join the Federation.

17. This vast territory, with a population of six and a half million, stretches from west to east along the Senegal River and the loop of the Niger and extends from the shores of the Atlantic to the edge of the Sahara. It is a homogenous economic entity, already prosperous and full of promise for the future. Its capital, Dakar, is a major port with 300,000 inhabitants and is linked to the hinterland by a network of rivers, roads, railways and air services.

18. An essentially agricultural country, with 85 per cent of its population living outside the urban centres, Mali derives a part of its wealth from the cultivation of millet, maize, rice, sorghum, manioc and peanuts, of which it is a major producer. In addition, it has livestock, food crops, cotton plantations and river and ocean fishing. The Office du Niger established in 1932 is one of the largest agricultural development undertakings in the tropics. The construction of a dam on the Niger has already made it possible to irrigate 50,000 hectares—an area that will soon be tripled—and to introduce intensive rice cultivation in a hitherto impoverished region. The Richard-Toll rice development, which has been organized in a desert area of the delta, produces 15,000 tons of rice a year and is regarded as an example throughout Africa.

19. A variety of industrial plants are engaged in processing and marketing the Federation's agricultural produce, including oil mills, soap works, textile mills, canneries and refrigerating plants. Consumer goods, such as flour, farinaceous foods, shoes, blankets, tobacco and drugs are also being produced. Aluminium and calcium phosphates and titanium and zirconium ores are already being used. The oil deposits already explored suggest that oil will one day become a major element in Mali's fuel potential. But that is only the beginning of the development of the country's mineral resources, the prospects for which are excellent. The modernization of the country is under way and, as the leaders in Dakar have announced, will be continued.

20. One of the most valuable assets of a State is its intellectual "élite". Throughout its history Mali has had the good fortune of being able to draw on the services of men of first-rate talent. Today it has a political, technical and cultural leadership that might well be envied by many States becoming independent. Its President and ministers, like Mr. Modibo Keita, Mr. Léopold Sédar Senghor, Mr. Mamadou Dia, Mr.

tural, économique et financier. L'initiative des lois appartient concurremment au chef du gouvernement et aux membres de l'Assemblée fédérale.

15. L'autorité judiciaire est indépendante de l'exécutif et du législatif. La Cour fédérale comprend trois sections: constitutionnelle, administrative et financière.

16. Profondément démocratique par ses institutions, le Mali est, en même temps, un Etat pacifique. Sa constitution prévoit que la Fédération est ouverte à tout Etat autonome d'Afrique occidentale désirant y adhérer. Elle affirme, dans le même temps, la détermination du Mali d'entretenir des relations amicales avec les Etats autonomes qui n'ont pas opté pour la Fédération.

17. S'allongeant de l'ouest à l'est le long du fleuve Sénégal et de la boucle du Niger, ce vaste territoire peuplé de 6 millions et demi d'habitants, qui s'étend des rivages de l'Atlantique aux confins du Sahara, constitue un ensemble économique homogène, déjà prospère et plein de promesses pour l'avenir. Sa capitale, Dakar, qui est en même temps un grand port de 300.000 habitants, est reliée à l'arrière-pays par un réseau de communications fluviales, routières, ferroviaires et aériennes.

18. Pays essentiellement agricole, puisque 85 pour 100 de sa population vit en dehors des centres urbains, le Mali trouve dans la culture du mil, du maïs, du riz, du sorgho, du manioc et surtout de l'arachide dont il est un des principaux producteurs une source de richesse. Il y ajoute l'élevage, les cultures vivrières, les plantations de coton, la pêche fluviale et maritime. L'Office du Niger, créé en 1932, constitue l'une des plus grandes entreprises de mise en valeur agricole de la zone intertropicale. L'établissement d'un barrage sur le Niger a déjà permis sur 50.000 hectares une irrigation qui sera bientôt triplée et l'implantation de la culture intensive du riz dans une région jusque-là déshéritée. Créé dans une zone déserte du delta, le casier rizicole de Richard-Toll, cité comme exemple dans toute l'Afrique, produit 15.000 tonnes de riz par an.

19. Des entreprises industrielles permettent déjà la transformation et la commercialisation de cette production agricole: huileries, savonneries, filatures et tissages, conserveries, installations frigorifiques. Des minoteries, des fabriques de pâtes alimentaires, des manufactures de chaussures, de couvertures, de tabac, des usines de produits pharmaceutiques approvisionnent la population en biens de consommation. Des phosphates d'alumine et de calcium, des minerais de titane et de zirconium sont déjà utilisés. Des gisements pétroliers, actuellement explorés, font espérer que le pétrole constituera un jour un important élément du potentiel énergétique du Mali. Mais ce n'est là que le début d'une exploitation du sous-sol qui ouvre de brillantes perspectives. La modernisation du pays est déjà en cours et va être poursuivie comme l'ont annoncé les dirigeants de Dakar.

20. L'un des plus précieux capitaux pour un Etat est son élite intellectuelle. Tout au long de son histoire, le Mali a eu le privilège de compter des personnalités de premier plan. Il dispose aujourd'hui d'un encadrement politique, technique et culturel que peuvent lui envier beaucoup d'Etats accédant à l'indépendance. Ses président et ministres, comme MM. Modibo Keita, Léopold Sédar Senghor, Mamadou Dia, Madeira Keita,

Madeira Keita, Mr. Lamine Gueye and many others, have for many years made their contribution to the work of French assemblies and to the government. They long ago demonstrated their political maturity, their technical ability and their statesmanship. Mali's poets and writers, like Léopold Sédar Senghor, Abdoulaye Sadjî, Alioune Diop, Diop Birago and Ousman Socé, its artists, like Abdoulaye Diop and Maurice Senghor, its scientists, like Abdoulaye Fofana have won a reputation that extends far beyond the borders of their country.

21. Dakar is now and will increasingly be one of the great cultural centres of Black Africa. Around its university, which already has a student body of 1,300, there revolve a great many literary and artistic clubs such as the Maison des arts which is regarded by its promoters as the symbol of Mali civilization. A great cultural centre will develop there which will do honour to all West Africa and be a growing source of pride to Mali.

22. "In a few weeks", Mr. Modibo Keita said on 4 April, "the Federation of Mali will have joined the family of independent States. We have preferred an independence won in friendship with France to an independence wrested by violence or bloodshed... Mali intends to make its modest contribution to a great crusade for peace in this tortured world." That contribution will certainly not be modest. It is welcome. Let us signify that fact by unanimously recommending the admission of Mali.

23. Mr. SLIM (Tunisia) (translated from French): In a telegram dated 23 June 1960 to the Secretary-General [S/4347], Mr. Modibo Keita, President of the Government of the Federation of Mali, has requested the admission of the new State of Mali to membership in this international organization in accordance with Article 4 of the United Nations Charter. In the same telegram, President Modibo Keita states that his Government undertakes to abide by the obligations stipulated in the Charter and the judgement of the organization and that it is able to discharge them with absolute loyalty and confidence.

24. Three days earlier, on 20 June, the Federation of Mali proclaimed its complete and entire independence and thus joined the great international family with all the rights and attributes pertaining to the sovereignty it has regained. The Government and people of Tunisia sincerely welcomed this happy event in international life. It is a great privilege for my delegation to submit and support Mali's application for membership in the United Nations in the Council today.

25. The representative of France has just given us a complete account of the history, development, present organization and Constitution of Mali. Allow me to draw some conclusions which I think may be helpful to the Security Council.

26. The Federation of Mali consists of the two former French colonies of Sudan and Senegal, which attained independence on 5 November 1958. Some three hundred years ago, the first French settlers arrived on the coast of Senegal and, spreading from Saint Louis and Dakar, extended French domination to a certain number of other African territories. The case of Mali illus-

Lamine Gueye, et tant d'autres, ont apporté pendant de longues années leur concours aux assemblées françaises ou, au gouvernement. Ils ont depuis longtemps fourni la preuve de leur maturité politique, de leur qualification technique, de leur sens de l'Etat. Les poètes et les écrivains du Mali, comme Léopold Sédar Senghor, Abdoulaye Sadjî, Alioune Diop, Diop Birago ou Ousman Socé, ses artistes, comme Abdoulaye Diop ou Maurice Senghor, ses savants, comme Abdoulaye Fofana, ont acquis une renommée qui a franchi les frontières de leur pays.

21. Dakar constitue dès maintenant et constituera de plus en plus un des grands centres intellectuels de l'Afrique noire. Autour de son université, déjà fréquentée par 1.300 étudiants, gravitent de nombreux cercles littéraires et artistiques, telle la Maison des arts, que ses promoteurs considèrent comme le symbole de la civilisation malienne. Là va s'épanouir un grand foyer de culture qui fera honneur à toute l'Afrique occidentale et dont le Mali pourra de plus en plus tirer fierté.

22. "Dans quelques semaines, déclarait M. Modibo Keita le 4 avril, la Fédération du Mali sera entrée dans la famille des Etats indépendants. A une indépendance arrachée par la violence ou dans le sang, nous avons préféré une indépendance acquise dans l'amitié de la France... Le Mali entend apporter dans le monde tourmenté sa modeste contribution à la grande croisade pour la paix." Cette contribution ne sera certainement pas modeste. Elle est la bienvenue. Manifestons-le en recommandant par un vote unanime l'admission du Mali parmi nous.

23. M. SLIM (Tunisie): Par télégramme adressé au Secrétaire général le 23 juin 1960 [S/4347], M. Modibo Keita, président de la Fédération du Mali, a sollicité, conformément à l'Article 4 de la Charte des Nations Unies, l'admission du nouvel Etat du Mali comme Membre de notre organisation internationale. Dans le même télégramme, le président Modibo Keita déclare que son gouvernement s'engage à accepter les obligations de la Charte, le jugement de l'Organisation, et se déclare être en mesure de les remplir en toute loyauté et conscience.

24. Trois jours auparavant, le 20 juin, la Fédération du Mali avait proclamé son indépendance, pleine et entière, rejoignant ainsi, avec tous les droits et attributs qui s'attachent à la souveraineté recouvrée, la grande famille internationale. C'est avec une joie sincère que le gouvernement et le peuple tunisiens ont salué cet heureux événement dans la vie internationale. Et c'est un grand privilège pour ma délégation que de présenter et soutenir aujourd'hui devant le Conseil la candidature du Mali comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.

25. Le représentant de la France vient de faire un exposé complet sur l'histoire, l'évolution, l'organisation actuelle et la Constitution actuelle du Mali. Qu'il me soit permis de tirer quelques conclusions que j'estime utiles pour le Conseil de sécurité.

26. La Fédération du Mali est composée des deux anciennes colonies françaises du Soudan et du Sénégal, devenues autonomes le 5 novembre 1958. Il y a environ 300 ans, les premiers colons français s'établirent sur la côte du Sénégal et avaient commencé, à partir de Saint-Louis et de Dakar, à étendre la domination française sur un certain nombre d'autres

trates a significant point. Three hundred years of French administration, with variations and some experimentation, particularly after the Second World War, have finally led to the independence of these two former French colonies, because, having regard to human nature and the natural course of development of peoples, this is the only normal outcome. We are glad to be able to point out that independence has been attained in harmony, understanding and friendship. That fact was to the advantage and the credit of both France and Mali.

27. Undoubtedly, it was the referendum of 28 September 1958 which opened the way to Mali's independence, which was proclaimed on 20 June of this year and was followed three days later by an application from the new State to join the ranks of the United Nations. How much misunderstanding, suffering and loss of life might have been avoided if the referendum of 28 September 1958 had been given the same interpretation and the same scope all over Africa. By a happy coincidence, it was also on 20 June 1960 that in another part of Africa, which adjoins the Federation of Mali and which had been torn by strife for a number of years, long-awaited talks began with a view to the achievement of peace with dignity and the implementation of the right of peoples to self-determination and the choice of their own destiny in justice, tranquillity and restored friendship.

28. Mali, whose people once ruled famous empires, will rapidly resume its traditions of order and discipline when it assumes the heavy responsibilities of independence and tackles the reorganization of the country in freedom and democracy with a view to promoting the progress of its people in every sphere.

29. The people of Mali, who are essentially peace-loving, like all the peoples of Africa, will, I am sure, strive to maintain harmony and peace and to respect the obligations of good neighbourliness and peaceful co-existence with all its neighbours. When it has become a Member of the United Nations, the Federation of Mali, together with all the other African countries which have preceded it and which will follow it, will contribute its faith in a world of understanding and friendship and its efforts for the consolidation of peace and international co-operation on the basis of friendship and justice.

30. I am profoundly convinced that the attainment of independence by an African people and its admission to the United Nations is not only a happy event for that people itself but undoubtedly also serves to strengthen peace and international co-operation in the world.

31. We, the peoples of Africa, who have undergone so much mental and physical suffering, are so deeply attached to peace, justice, freedom and human dignity that we devote all our faith and all our pacific and moral strength to the cause of their maintenance and observance throughout the world.

32. Before concluding, may I take this opportunity to present my delegation's sincere congratulations to France and to the new State of Mali.

33. My delegation is glad to submit, together with the French delegation, a draft resolution recommending that the Federation of Mali be admitted to membership

territoires d'Afrique. N'est-il pas intéressant de méditer sur cet exemple? Trois cents ans d'administration française, avec des variations, divers essais, surtout après la seconde guerre mondiale, ont fini par aboutir à l'indépendance de ces deux anciennes colonies françaises, parce que c'est là la seule conclusion normale, conforme à la nature humaine et à l'évolution naturelle des peuples. Cette indépendance, il nous est agréable de le souligner, a été réalisée dans l'accord, la compréhension et l'amitié. Et ce fut à l'avantage et à l'honneur de la France et du Mali.

27. Ce fut indiscutablement le référendum du 28 septembre 1958 qui ouvrit la voie à cette indépendance du Mali, proclamée le 20 juin dernier et suivie, trois jours après, par la demande du nouvel Etat de venir grossir les rangs des Nations Unies. Que de malentendus, de douleurs, de pertes humaines n'aurait-on pas évités si l'on avait donné à ce même référendum du 28 septembre 1958 la même signification et la même portée partout en Afrique. Par une heureuse coïncidence, c'est ce même 20 juin 1960 que, s'agissant d'une autre partie de l'Afrique, contiguë à la Fédération du Mali et douloureusement affectée depuis quelques années, un dialogue, tant attendu, est amorcé résolument en vue de la paix dans la dignité et la mise en œuvre du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et à déterminer leur propre destin dans la justice, la quiétude et l'amitié recouvrée.

28. Le Mali, dont le peuple avait établi naguère des empires célèbres, reprendra rapidement ses traditions d'ordre et de discipline en s'attelant aux lourdes responsabilités de l'indépendance et en affrontant la réorganisation du pays dans la liberté et la démocratie en vue du progrès de son peuple dans tous les domaines.

29. Essentiellement pacifique, comme tous les peuples d'Afrique d'ailleurs, le peuple du Mali s'attachera, j'en suis convaincu, à maintenir la concorde et la paix et à respecter les obligations de bon voisinage et de coexistence pacifique réelle avec tous ses voisins. Une fois devenue Membre de l'Organisation des Nations Unies, la Fédération du Mali apportera, avec tous les autres pays africains qui l'ont précédée ainsi que ceux qui la suivront, sa foi en un monde de compréhension et d'amitié et sa contribution à la consolidation de la paix et à la coopération internationale sur la base de l'amitié et de la justice.

30. Je demeure profondément convaincu que toute accession à l'indépendance d'un peuple africain et son admission au sein de l'Organisation des Nations Unies sont non seulement un événement heureux pour le peuple lui-même, mais une consolidation certaine de la paix dans le monde et de la coopération internationale.

31. Nous, peuples d'Afrique, qui avons tant souffert dans notre âme et notre chair, sommes tellement attachés à la paix, à la justice, à la liberté et à la dignité humaine que nous apportons toute notre foi et toutes nos forces pacifiques et morales pour leur maintien et leur respect partout dans le monde.

32. Qu'il me soit permis, avant de conclure, de présenter à cette occasion les sincères félicitations de ma délégation tant à la France qu'au nouvel Etat du Mali.

33. Ma délégation est heureuse de présenter, de concert avec la délégation française, un projet de résolution recommandant l'admission de la Fédération du

in the United Nations. I hope that this draft resolution will be unanimously adopted by the Council.

34. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): It is with the greatest pleasure that I join with my colleagues around this table in extending a welcome to the Federation of Mali whose application for membership in the United Nations is before us. In the draft resolution sponsored by France and Tunisia, once again acting as joint sponsors as they did earlier this year for Cameroun and Togo, the Council recommends to the General Assembly the admission of the Federation of Mali. Her Majesty's Government in the United Kingdom is very glad to support this draft resolution. It is confident that it will receive the unanimous support of the Security Council.

35. I have already had occasion to explain to the Council the particular reason for United Kingdom interest in the accession to the United Nations of newly-independent African members. It is because we in the United Kingdom are working with sympathy and a sense of purpose in the Territories for which we are responsible to further the political and economic advancement of the peoples of Africa. There are many problems involved in achieving independence. Great political, economic and social questions have to be resolved if a new State is successfully to face its future. Because we have special knowledge of these problems—I think I can say that—we admire all the more the hopeful beginning made by Mali in its career as an independent sovereign State. We admire too the far-sighted policy of the Government of France which has contributed so much to the harmonious arrangements now made and to the auspicious conditions in which the new State embarks on independence.

36. The representative of France has eloquently described the distinguished history and the long cultural background of the peoples of Mali, and he has also revealed, though with characteristic tact, the constructive and imaginative efforts which France over the years has devoted to the welfare and the future of this territory. We in the United Kingdom look forward to the friendliest relations with Mali, as indeed with all the members of the French Community.

37. In recent times the name of Mali has been known outside West Africa principally to students of African history. However, the names of the constituent parts of the Federation—Senegal and Sudan—are well known to us all. The coming-together of these two states in a federation nearly eighteen months ago itself demonstrates the political maturity of the new Mali. Together they cover an extensive area in which, as the representative of France has told us, the economic prospects are bright. Each part of the Federation makes its own contribution to the economy, ranging from the ocean front in Senegal to the inland pasturage of the Sudan. As we have just heard, the Federation of Mali is fortunate also in a strongly based intellectual and cultural tradition.

38. There thus seems good reason to anticipate a propitious future as the new State sets out under the

Mali comme Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies. J'ai l'espoir que ce projet sera accepté par le Conseil à l'unanimité.

34. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: C'est avec le plus vif plaisir que je me joins à mes collègues pour souhaiter la bienvenue à la Fédération du Mali, dont le Conseil est appelé à examiner la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies. Aux termes du projet de résolution de la France et de la Tunisie, qui se sont associées à nouveau comme elles l'avaient fait au début de l'année pour le Cameroun et le Togo, le Conseil recommande à l'Assemblée générale d'admettre la Fédération du Mali à l'Organisation. Le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni est fort heureux d'appuyer ce projet de résolution qui, il en est persuadé, sera adopté à l'unanimité par le Conseil de sécurité.

35. J'ai déjà eu l'occasion d'exposer au Conseil la raison toute particulière de l'intérêt que le Royaume-Uni attache à l'admission à l'Organisation des Nations Unies des nouveaux Etats indépendants d'Afrique: c'est que le Royaume-Uni, animé d'un esprit de compréhension, s'emploie, confiant et résolu, à favoriser dans les territoires dont il est responsable le progrès politique et économique des peuples africains. L'accession à l'indépendance pose bien des problèmes. S'il veut pouvoir envisager l'avenir avec confiance, le nouvel Etat doit d'abord résoudre de vastes problèmes politiques, économiques et sociaux. C'est parce que nous connaissons bien ces problèmes — je crois pouvoir le dire — que nous admirons d'autant plus les débuts encourageants de la Fédération du Mali dans sa carrière d'Etat indépendant et souverain. Nous admirons également la politique prévoyante du Gouvernement français, qui a tant contribué aux arrangements harmonieux actuellement mis au point et à l'atmosphère favorable dans laquelle le nouvel Etat se lance dans la voie de l'indépendance.

36. Le représentant de la France a parlé avec éloquence de l'histoire admirable et de la culture très ancienne du peuple malien. Il a également exposé, avec le tact qui lui est propre, la manière diligente et prévoyante dont la France, pendant des années, s'est occupée du bien-être et de l'avenir de ce territoire. Le Royaume-Uni compte entretenir les relations les plus amicales avec la Fédération du Mali, ainsi d'ailleurs qu'avec tous les membres de la Communauté française.

37. Jusqu'à une époque récente, le nom du Mali n'était guère connu, hors de l'Afrique occidentale, que de ceux à qui l'histoire africaine est familière. Par contre, les deux territoires qui composent la Fédération — le Sénégal et le Soudan — sont connus de tous. Le fait que ces deux territoires se sont groupés, il y a déjà près de 18 mois, en une fédération suffit à prouver la maturité politique du Mali. Ces territoires couvrent à eux deux une vaste superficie et, comme l'a dit le représentant de la France, l'avenir de leur économie s'annonce particulièrement favorable. L'un et l'autre apportent leur contribution propre à l'économie d'un pays qui s'étend du littoral sénégalais aux pâturages de l'arrière-pays soudanais. Nous savons, en outre, que la Fédération du Mali a la chance de posséder de longues et solides traditions intellectuelles et culturelles.

38. La Fédération du Mali, aux premiers jours de son indépendance, a donc toutes les raisons d'espérer en

guidance of such distinguished leaders as, amongst others, President Modibo Keita, Mr. Léopold Sédar Senghor and Mr. Mamadou Dia, I have no doubt that membership in the United Nations as well as the friendly support of France and other Member States will prove of great value to the Federation in surmounting the challenges that lie ahead.

39. In conclusion, I would like, on behalf of my Government, warmly to welcome the accession to independence of Mali and to support the application of the Government of the Federation of Mali for membership in the United Nations as the eighty-fifth State Member of the Organization.

40. Mr. LODGE (United States of America): The United States welcomes the application for admission to membership in the United Nations of a great new African State, the Federation of Mali.

41. Mali will add to the list of United Nations Members an ancient name with deep significance for the people of West Africa and elsewhere. It symbolizes the renaissance of a great people whose culture and wealth flourished brilliantly six centuries ago.

42. Today Mali means something more. It stands for a new nation formed by the union of two dynamic African States. Here is a place where the aspiration for African unity is becoming a reality. Its Constitution provides for a full exercise of political and personal freedom. Its capital, Dakar, is the centre of the most industrialized region in West Africa. Mali national production figures have risen 30 per cent in four years.

43. The Federation of Mali will add a powerful African voice to the councils of the United Nations. Its leaders are well known to us as men of broad scholarship and culture as well as experience in government. I personally have had the good fortune to meet some of them both here in New York and on several occasions in Dakar. Before that, in 1944, I saw the heroic soldiers from Senegal in combat in southern France. It is a vivid memory of first-class fighting men which will always stay in my mind. For all these reasons, I look forward to welcoming them again as colleagues in the work of the United Nations.

44. Today's meeting is another occasion to commend France on a job well done. Last year the French Government decided to create a community of self-governing and independent States. Speaking at Dakar, President de Gaulle stated that members of this new community "which so desired would evolve toward international sovereignty "with the support, the approval and the assistance of France".

45. The application of Mali for membership in the United Nations, sponsored by France, demonstrates this spirit of co-operation and friendship.

un avenir brillant, sous la direction de chefs aussi éminents que le président Modibo Keita et que MM. Léopold Sédar Senghor et Mamadou Dia. Je suis certain que sa qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que l'appui amical de la France et des autres Etats Membres, aideront beaucoup la Fédération du Mali à résoudre les problèmes que l'avenir réserve.

39. Pour terminer, je tiens, au nom de mon gouvernement, à féliciter chaleureusement la Fédération du Mali de son accession à l'indépendance, et j'appuie la demande d'admission présentée par le Gouvernement de la Fédération du Mali, qui va ainsi devenir le quatre-vingt-cinquième Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies.

40. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Les Etats-Unis d'Amérique accueillent avec plaisir la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par un grand Etat africain nouveau: la Fédération du Mali.

41. Ainsi viendra s'ajouter à la liste des Membres de l'Organisation un nom ancien, riche de signification pour les peuples de l'Afrique occidentale et du monde entier. Ce nom symbolise la renaissance d'un grand peuple dont la culture et la richesse florissaient il y a six siècles.

42. Aujourd'hui, la Fédération du Mali représente plus encore. C'est une nation nouvelle, née de l'union de deux Etats africains énergiques. L'aspiration de l'Afrique à l'unité est devenue là une réalité. La Constitution de la Fédération du Mali garantit le plein exercice des libertés politiques et des libertés individuelles. Sa capitale, Dakar, est le centre de la région la plus industrialisée de l'Afrique occidentale. La production nationale du Mali s'est accrue de 30 pour 100 au cours des quatre dernières années.

43. La Fédération du Mali augmentera considérablement la voix de l'Afrique dans les conseils de l'Organisation. Ses dirigeants sont connus de tous pour l'étendue de leurs connaissances et de leur culture ainsi que pour l'expérience qu'ils ont de la gestion des affaires publiques. J'ai eu personnellement l'avantage d'en rencontrer plusieurs, tant à New York qu'à Dakar, en diverses occasions. Auparavant, en 1944, j'avais déjà vu les héroïques soldats sénégalais combattre dans le sud de la France. L'image de ces admirables combattants restera à jamais gravée dans ma mémoire. Pour toutes ces raisons, je suis heureux de penser que les représentants de la Fédération du Mali vont bientôt, avec nous, collaborer aux travaux de l'Organisation des Nations Unies.

44. Aujourd'hui, nous avons une occasion de plus de féliciter la France de la manière dont elle s'est acquittée de sa tâche. L'an dernier, le Gouvernement français a décidé de créer une communauté d'Etats autonomes ou indépendants. Prenant la parole à Dakar, le président de Gaulle a déclaré que les membres de cette nouvelle communauté pourraient, s'ils le désiraient, évoluer vers la souveraineté internationale "avec l'appui, l'accord et l'aide de la France".

45. La demande d'admission de la Fédération du Mali à l'Organisation des Nations Unies, parrainée par la France, témoigne de cet esprit de coopération et d'amitié.

46. The United States supports the admission of the Federation of Mali and will vote for the draft resolution introduced by France and Tunisia.

[The speaker concluded in French.]

47. Speaking as an old friend of France, who knows a little about the Federation of Mali as well, I should like to say that I have worked together with Frenchmen on many undertakings, and on this occasion I should like to pay a tribute to France and to extend to the representatives of Mali the warmest and most friendly welcome.

48. Mr. CORREA (Ecuador) (translated from Spanish): The delegation of Ecuador supports the draft resolution sponsored by France and Tunisia recommending the admission of the Federation of Mali to membership in the United Nations.

49. I should like on this occasion to reaffirm our support of those principles of the United Nations Charter which are particularly relevant in the case of the admission of new Members to the Organization, the principle of the self-determination of peoples, the principle of the legal equality of States, and the principle of the universality of the United Nations.

50. These three principles are rapidly dominating the political scene in Africa and in accordance with them the African continent is by reason of its vast natural resources and the human qualities of its peoples destined to play a significant role in international life.

51. It is our pleasant duty today to extend the hand of friendship to the people and Government of the Federation of Mali. The African peoples who are emerging as independent States are being brought for the first time into direct contact with a world characterized by the complexity of its political and economic problems. Fortunately side by side with this complexity there has developed an increasingly clear sense of international solidarity which is being translated into concrete programmes of co-operation that will enable the new States to benefit by the experience of their elder brothers in the international community.

52. The presence of the new African States has injected fresh blood into the United Nations and will no doubt continue to do so. The older Members, as well as they themselves, will benefit from their admission into the Organization.

53. In the name of the Government and people of Ecuador I sincerely hope that the Federation of Mali will find that the road to independence is also the road to the highest levels of living for its people.

54. In conclusion I should like once again to congratulate France on the vision with which it has generously supported the application of the principle of the self-determination of peoples. It has been very gratifying to us to hear the representative of France once again describe his country's work in its former colonies, which today form the new Federation whose admission into the United Nations the Security Council is at present considering.

46. Les Etats-Unis appuient la demande d'admission de la Fédération du Mali et voteront en faveur du projet de résolution présenté par la France et par la Tunisie.

[L'orateur conclut en français.]

47. Parlant comme un vieil ami de la France, qui connaît aussi un peu le Mali et qui a travaillé avec beaucoup de Français pour maintes grandes choses, je félicite la France et je dis aux représentants du Mali mon accueil chaleureux et amical.

48. M. CORREA (Equateur) [traduit de l'espagnol]: La délégation de l'Equateur appuie le projet de résolution présenté par la France et la Tunisie et aux termes duquel le Conseil de sécurité recommanderait d'admettre la Fédération du Mali comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.

49. Qu'il me soit permis à cette occasion d'affirmer une fois de plus notre attachement à ceux des principes de la Charte des Nations Unies qui intéressent tout particulièrement l'admission de nouveaux Membres: le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, celui de l'égalité juridique des Etats et celui de l'universalité de notre organisation.

50. Ces principes dominent de plus en plus le tableau politique du continent africain, de ce continent qui, en raison de ses immenses ressources naturelles et de la valeur humaine de ses populations, est appelé à jouer dans la vie internationale, sous l'égide de ces principes, un rôle fort important.

51. Il nous est donné aujourd'hui de tendre une main amicale au peuple et au gouvernement de la Fédération du Mali. Les peuples africains qui accèdent actuellement à l'indépendance prennent directement contact, pour la première fois, avec un monde que caractérise la complexité des problèmes politiques et économiques. Par bonheur, parallèlement à cette complexité, un sentiment de solidarité internationale s'est affirmé et s'affirme chaque jour davantage, et se matérialise sous la forme de programmes concrets de coopération qui permettront aux Etats de bénéficier de l'expérience de ceux qui sont leurs aînés dans la communauté internationale.

52. La présence des nouveaux Etats africains a déjà constitué, et continuera sans aucun doute à constituer, pour l'Organisation des Nations Unies, un précieux apport de sang nouveau. Leur admission sera certainement à l'avantage mutuel et des nouveaux Etats Membres et des anciens.

53. Au nom du gouvernement et du peuple de l'Equateur, je forme des vœux fervents pour que la Fédération du Mali parvienne, en suivant la route de l'indépendance, à élever sa population aux plus hauts niveaux de vie.

54. Pour terminer, qu'il me soit permis de féliciter une fois de plus la France de la clairvoyance dont elle a fait preuve en contribuant généreusement à mettre en honneur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Nous avons eu plaisir, une fois de plus, à entendre le représentant de la France exposer l'œuvre réalisée par son pays dans les anciens territoires coloniaux qui constituent aujourd'hui la nouvelle Fédération dont la demande d'admission est soumise à l'examen du Conseil de sécurité.

55. Mr. WJEGONAWARDENA (Ceylon): Once again it has become my privilege to participate in the proceedings in the Council on the subject of the admission of a new Member to the United Nations. We have today before us the application of the Federation of Mali.

56. The Ceylon delegation, in conformity with the policy of the Government of Ceylon of furthering the cause of independence of peoples, has great pleasure in supporting the draft resolution sponsored by France and Tunisia in this Council, recommending to the General Assembly that the Federation of Mali be admitted to membership in the United Nations.

57. The Ceylon delegation is very happy indeed to see another State from the Continent of Africa taking its rightful place in the United Nations. We extend to the Federation of Mali our warmest congratulations and best wishes. We also look forward with pleasure to working closely with its representatives in the work of this Organization.

58. The Ceylon delegation would also like to take this opportunity to express its appreciation of the valuable work done by France in the advancement towards independence of the peoples living in the territories that today form the Federation of Mali.

59. Mr. QULJANO (Argentina) (translated from Spanish): The delegation of Argentina wishes to associate itself with the expressions of satisfaction of the delegations which have already spoken in connexion with the application for admission to membership in the United Nations submitted by the Federation of Mali.

60. Once again the Security Council has met this year to consider the admission of a new Member of the United Nations, and as on the two earlier happy occasions it is an African country which has just been born to independent life.

61. During the last two years numerous statements have been made in this Organization concerning the decisive interest of the United Nations in African problems and cases like the one at present under discussion show that this interest will have to be extended continually to meet the vigour and resolution with which the African peoples are seeking self-determination and aspiring to present themselves as independent nations in the concert of sovereign States of the world.

62. The United Nations has played an outstanding part in this advance to independence, with the positive contribution of the wise provisions of Chapter XI of the Charter and the sustained constructive attention it has since its inception given to such problems through its competent organs. But my delegation considers that particular reference should also be made to the decisive part played in reaching these happy solutions by the attitude of the Administering Powers who generously set aside their own interests in favour of the fervent aspirations and political future of the peoples of Africa.

63. In the case under discussion the Republic of France was the responsible Administering Power, and with its proverbial love of freedom and justice France has helped the peoples of Senegal and French Sudan to

55. M. WJEGONAWARDENA (Ceylan) [traduit de l'anglais]: J'ai l'avantage, une fois de plus, de participer aux débats du Conseil de sécurité au sujet de l'admission d'un nouveau Membre. Nous sommes en effet saisis aujourd'hui de la demande de la Fédération du Mali.

56. Conformément à la politique de son gouvernement, qui est de soutenir la cause de l'indépendance des peuples, la délégation ceylanaise est heureuse d'appuyer le projet de résolution présenté par la France et la Tunisie, et aux termes duquel le Conseil recommanderait à l'Assemblée générale d'admettre la Fédération du Mali comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.

57. La délégation ceylanaise est très heureuse en vérité de voir un nouvel Etat du continent africain prendre la place qui lui revient au sein de l'Organisation des Nations Unies. Nous félicitons vivement la Fédération du Mali et nous lui offrons nos vœux les meilleurs. Nous serons heureux de travailler en étroite collaboration, au sein de l'Organisation, avec le représentant de cette fédération.

58. La délégation ceylanaise saisit également cette occasion pour féliciter la France d'avoir si bien conduit vers l'indépendance les populations des territoires qui forment aujourd'hui la Fédération du Mali.

59. M. QULJANO (Argentine) [traduit de l'espagnol]: La délégation argentine tient à s'associer aux délégations qui ont déjà manifesté leur satisfaction à l'occasion de l'examen de la demande d'admission de la Fédération du Mali.

60. Une fois de plus, cette année, le Conseil de sécurité est réuni pour examiner l'admission d'un nouveau Membre; et, comme dans les deux heureuses occasions qui précédaient, il s'agit d'un pays africain qui vient d'accéder à l'indépendance.

61. Au cours des deux dernières années, il y a eu de nombreuses déclarations dans notre organisation sur l'intérêt très réel que les Nations Unies portent aux problèmes de l'Afrique, et des débats comme celui d'aujourd'hui prouvent que cet intérêt est appelé à aller sans cesse en augmentant, vu la vigueur et la détermination avec lesquelles les peuples d'Afrique veulent l'autodétermination et cherchent à entrer, avec leur personnalité propre, dans le concert des Etats souverains.

62. L'Organisation des Nations Unies a joué un rôle prépondérant dans l'accession de ces pays à l'indépendance, en l'appuyant sur l'élément positif que constituent les sages dispositions du Chapitre XI de la Charte et en aidant depuis sa création, par l'action continue et constructive de ses organes compétents, à la solution des problèmes qui se sont posés en la matière. Pour sa part, la délégation argentine tient à souligner la contribution apportée à l'heureuse solution de ces problèmes par les puissances administrantes, qui ont su renoncer, avec beaucoup de générosité, à leurs propres intérêts au profit des aspirations ferventes des peuples d'Afrique et de l'avenir politique de ces peuples.

63. Dans le cas présent, c'est la République française qui était la puissance administrante et qui, avec son amour proverbial de la liberté et de la justice, a aidé les peuples de l'ancien Sénégal et de l'ancien

develop their own government and to find when the time came the expression and realization of their political aspirations. The result has been the Federation of Mali which brings together more than six million inhabitants and which has all the elements necessary to develop its own way of life.

64. Moreover, the manner in which the negotiations between the Government of France and of the two Republics now federated were conducted permits us to hope for close co-operation and perfect understanding in the future. We see in France's attitude a reaffirmation of its policy in this field which we are happy to note.

65. In conclusion, I should like to say that my delegation will support the draft resolution submitted by the delegations of France and Tunisia recommending that the General Assembly approve the application of the Federation of Mali for membership in the United Nations, and to express our sincere good wishes for the prosperity and happiness of the people of this new nation.

66. Mr. ORTONA (Italy): I listened with keen interest and gratification to the eloquent address made by my French colleague in submitting the draft resolution now before us recommending to the General Assembly the admission to membership in the United Nations of the new African country, the Federation of Mali. Africa is once again on our agenda with yet another case dealing with the admission of a new State to membership in our Organization.

67. I had an opportunity earlier this year to speak on similar propitious occasions. This time, we are witnessing the successful conclusion of the wise and consistent endeavours which France has undertaken in direct relationship with a former dependent country. If we were able to say that France had acquitted itself brilliantly of its task as trust administrator in the case of the Cameroun and Togo, we now have before us a convincing example of a successful evolution brought about by direct, responsible stewardship. The admission to membership in the United Nations of the Federation of Mali will come as the crowning of a process which, within a relatively short period, has successfully given an entirely new dimension to the relationship between France and its dependencies.

68. But if the new policy was successful, it was so not only because of the inherent soundness and modernity of the instruments by which it was to be enacted, but because of the new approach to the extremely difficult and complex problem arising from the needs of a new awareness of the emerging countries of Africa.

69. May I at the same time express my delegation's gratification to the Federation of Mali for its success in laying in such a short time the basis for its independence. We know of the great historical past to which the Federation of Mali can proudly look back today. We have heard with the greatest of interest in the eloquent presentation of the French representative, of the remarkable strides made in these two federated countries of Africa in attaining proper democratic

Soudan français à créer leur propre gouvernement et a favorisé au moment opportun l'expression et la réalisation de leurs aspirations politiques. Le résultat en a été la création de la Fédération du Mali, qui compte plus de six millions d'habitants et qui dispose de toutes les ressources nécessaires à une vie indépendante.

64. En outre, la manière dont les négociations se sont déroulées entre le Gouvernement français et celui des deux républiques, maintenant fédérées, permet de prévoir qu'il y aura à l'avenir une coopération étroite et une parfaite entente entre les gouvernements en question. Nous voyons dans l'attitude de la France la confirmation de la politique de ce pays dans ce domaine, et nous sommes heureux de pouvoir le souligner.

65. Pour terminer, je tiens à déclarer que ma délégation appuiera le projet de résolution déposé par la France et la Tunisie et aux termes duquel le Conseil recommanderait à l'Assemblée générale d'approuver la demande d'admission de la Fédération du Mali. Qu'il me soit permis pour conclure d'exprimer au peuple de la nouvelle nation nos vœux les plus sincères de bonheur et de prospérité.

66. M. ORTONA (Italie) [traduit de l'anglais]: J'ai suivi avec un vif intérêt et une grande satisfaction l'éloquent discours que le représentant de la France a prononcé en présentant au Conseil le projet de résolution dont nous sommes saisis et aux termes duquel le Conseil recommanderait à l'Assemblée générale d'admettre la Fédération du Mali, nouveau pays d'Afrique, comme Membre de l'Organisation des Nations Unies. Une fois de plus, nous avons à délibérer sur l'admission d'un nouvel Etat et, une fois de plus, il s'agit d'un Etat d'Afrique.

67. J'ai déjà eu, cette année, l'occasion de prendre la parole en des circonstances également fastes. Cette fois, nous assistons à l'heureuse conclusion des efforts judicieux et soutenus de la France à l'égard d'un pays qui était naguère sous son autorité directe. Si nous avons pu dire que la France s'est acquittée brillamment de sa tâche d'administration en ce qui concerne le Cameroun et le Togo, nous avons aujourd'hui l'illustration convaincante d'une heureuse évolution due à une excellente gestion. L'admission de la Fédération du Mali sera l'aboutissement d'un processus qui, dans un délai relativement court, est parvenu à donner une perspective totalement différente aux relations entre la France et ses dépendances.

68. Si la nouvelle politique a réussi, ce n'est pas seulement grâce à sa justesse inhérente et au modernisme des instruments de sa mise en œuvre; c'est également parce qu'elle abordait dans un esprit nouveau les problèmes extrêmement difficiles et complexes que soulève l'éveil des Etats africains en voie de formation et les besoins qui accompagnent cet éveil.

69. Qu'il me soit permis d'exprimer en même temps la satisfaction qu'éprouve ma délégation à constater que la Fédération du Mali a réussi à poser aussi rapidement les bases de son indépendance. Nous connaissons le grand passé historique dont la Fédération du Mali peut aujourd'hui s'enorgueillir à juste titre. Le représentant de la France vient de nous exposer avec éloquence les remarquables progrès que les deux pays fédérés ont accomplis pour instituer un gouvernement

government and in furthering their economic growth. We have heard of the pulsating intellectual and cultural life in the Federation of Mali. Having myself spent some time in Dakar some years ago, I do recall vividly the progress and orderly development which was so evident even then in that important town of Africa. I feel that the leaders of these countries should be complimented upon their wise and responsible conduct in achieving such aims. Progress and freedom through peaceful evolution and with full respect for law and order have quite clearly been the principles guiding them. This augurs well for these countries, and certainly makes them eligible for membership in the United Nations as the Federation of Mali.

70. May I add that, by accepting the Federation of Mali into our midst, we wish it to know that its problems will be our problems. We want the Federation of Mali to be aware of the fact that, in the United Nations, it will find friendship and understanding, as well as a determination to contribute to its welfare.

71. My country, for its part, has a long—I might say ancient—tradition of friendship with the peoples of Africa. We have acquired through direct experience a knowledge and understanding of African problems and, above all, an awareness of the ever increasing interdependence between our two continents. In political and practical terms this knowledge will clearly mean a co-operation aimed at helping the new African States along the path of political and social development in harmony with their own traditions, their own culture and their yearnings.

72. In conclusion, I should like again to express the deep gratification of the Italian delegation in witnessing this event. To the Federation of Mali I should like to address our warmest wishes and congratulations, and I am pleased to state that my delegation will, of course, vote in favour of the draft resolution submitted by France and Tunisia.

73. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): For the third time this year the Security Council is meeting to consider the admission of new African States to membership in the United Nations. Today we have before us the application of the Federation of Mali for membership in the United Nations. This in itself is a gratifying event.

74. The establishment of new independent States in Africa is one of the significant developments of our time; it gives evidence of the great successes achieved in the African peoples' struggle to free themselves from the yoke of colonialism and imperialism and testifies to the inevitable approach of that day when the whole African continent will become free.

75. The Soviet Union views with the most sincere sympathy and the deepest understanding those peoples who, on different continents, are defending their freedom and national independence and are striving to secure their legitimate right to be the master of their own destinies. Our position is entirely consonant with the fundamental purposes and principles of the United Nations Charter, the cornerstone of which is the recognition of the right of peoples to free and independent existence and development.

76. Guided by the great principle of the self-determination of peoples and respecting the just national as-

démocratique et avancer leur développement économique; nous savons aussi combien est intense la vie intellectuelle et culturelle de la Fédération du Mali. Ayant passé quelque temps à Dakar, il y a plusieurs années, j'ai gardé de cette importante ville d'Afrique le vif souvenir du progrès continu et ordonné qui y était déjà si évident à cette époque. Les dirigeants de ces pays méritent nos félicitations pour leur sagesse et leur sens des responsabilités dans l'accomplissement de ces objectifs. Le progrès et la liberté, fruits d'une évolution pacifique, et le souci constant du respect de la loi et de l'ordre ont été, de toute évidence, les principes qui les ont guidés. Ces considérations sont de bon augure pour les deux pays et justifient pleinement leur admission en tant que Fédération du Mali.

70. Puis je dire encore que, en accueillant parmi nous la Fédération du Mali, nous voulons qu'elle sache que ses soucis seront aussi les nôtres. Nous voulons que la Fédération du Mali soit certaine qu'elle trouvera au sein de l'Organisation des Nations Unies l'amitié et la compréhension, et aussi la ferme détermination de contribuer à sa prospérité.

71. Mon pays, pour sa part, a une longue tradition — et même une antique tradition — d'amitié avec les peuples d'Afrique. Notre propre expérience nous a appris à comprendre les problèmes africains et surtout à nous rendre compte de l'interdépendance sans cesse croissante de nos deux continents. Dans le domaine politique et dans la pratique, cette compréhension devra se traduire par une coopération destinée à aider les nouveaux Etats africains à poursuivre leur développement politique et social en harmonie avec leur tradition, leur culture et leurs ambitions.

72. Pour conclure, je me permettrai d'exprimer, une fois de plus, la vive satisfaction de la délégation italienne devant cet événement. Je voudrais aussi adresser à la Fédération du Mali nos vœux et nos félicitations les plus sincères. Ma délégation votera, bien entendu, pour le projet de résolution présenté par la France et la Tunisie.

73. M. SOBOLEV (Union des République socialistes soviétiques) [traduit du russe]: C'est la troisième fois cette année que le Conseil de sécurité se réunit pour examiner la question de l'admission de nouveaux Etats d'Afrique à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes saisis aujourd'hui de la demande d'admission de la Fédération du Mali. C'est là un événement dont il y a lieu de se féliciter.

74. La naissance en Afrique de nouveaux Etats indépendants est un événement caractéristique de notre temps, qui témoigne des grands succès obtenus par les peuples africains dans la lutte qu'ils mènent pour secouer le joug colonialiste et impérialiste et de l'approche imminente du jour où tout le continent africain sera libre.

75. L'Union soviétique éprouve la sympathie la plus sincère et la plus profonde compréhension envers tous les peuples qui, sur les différents continents, défendent leur liberté et leur indépendance nationale et s'efforcent d'obtenir le droit légitime de disposer de leur propre sort. Cette position répond entièrement aux principes et aux buts fondamentaux de la Charte des Nations Unies, dont la pierre angulaire est la reconnaissance du droit des peuples à une existence et à un développement libres et indépendants.

76. Guidée par le grand principe de l'autodétermination des peuples et respectueuse des aspirations

pirations of the Senegalese and Sudanese, the Soviet Union on 20 June 1960, the date on which the independence of the Federation of Mali was proclaimed, formally announced that it recognized the Federation of Mali as an independent State and that it was prepared to establish diplomatic relations with it. It is natural, therefore, that the Soviet Union should support the application of the Government of the Federation of Mali for admission to membership in the United Nations and should vote in favour of the draft resolution submitted by the delegations of France and Tunisia, which recommends to the General Assembly that the Federation of Mali be admitted to membership in the United Nations.

77. The Soviet people sincerely welcome the birth of a new independent State in Africa and cordially wish the peoples of Mali every success in strengthening their independence and democracy and in building a prosperous future. The Soviet delegation is confident that the Federation of Mali will make a worthy contribution to the work of the United Nations and will contribute to the maintenance of international peace and security.

78. Mr. LEWANDOWSKI (Poland): Today the Security Council meets for the happy and solemn occasion of considering an application by a new independent African State for membership in the United Nations. We might rightfully expect that before 1960 expires we shall have more meetings of such a nature, for this year 1960, so rightly called by some in the Councils of the United Nations "the African year", is witnessing an important phase in the struggle of the peoples of Africa for independence and sovereignty, which is the first prerequisite step in the process of freeing themselves from the remaining bonds of the colonial system. The day is near when all the nations and people of Africa will be able to enjoy full freedom and as independent States join our Organization. We are deeply convinced that there is no force which could stop this trend towards freedom and independence and that the principle of self-determination provided for in the Charter of the United Nations will be implemented in spite of all obstacles and difficulties which still exist or might yet arise.

79. We consider it our duty to help the new countries in their first steps as independent nations and to contribute to their growing strength. Poland, as a country which in the past has learnt what foreign oppression means, a country which many times during its history fought for liberty under banners with the words "For your freedom and ours" inscribed on them, welcomes wholeheartedly every new nation emerging from the colonial system.

80. In casting our vote in support of the admission of Cameroun and Togo to the United Nations at previous meetings of the Security Council, we expressed our sincere hope that before long a number of African countries would gain independence and join the fast-growing family of the United Nations. It is therefore with deep satisfaction and sincerity that we approach the application made by the Federation of Mali.

81. On behalf of the Government and people of Poland, I should like to avail myself of this opportunity to extend to the Federation of Mali, its Government and

nationales légitimes des Sénégalais et des Soudanais, l'Union soviétique a, le 20 juin 1960, jour où fut proclamée l'indépendance de la Fédération du Mali, annoncé solennellement qu'elle reconnaissait la Fédération comme Etat indépendant et qu'elle était prête à établir avec elle des relations diplomatiques. Il est donc naturel que l'Union soviétique se prononce en faveur de la demande d'admission présentée par le Gouvernement de la Fédération du Mali; elle votera donc pour le projet de résolution de la France et de la Tunisie recommandant à l'Assemblée générale d'admettre la Fédération du Mali à l'Organisation.

77. Le peuple soviétique se félicite sincèrement de la naissance d'un nouvel Etat indépendant d'Afrique; il souhaite vivement aux populations du Mali de réussir à renforcer leur indépendance et les institutions démocratiques de leur Etat, et à assurer leur prospérité. La délégation soviétique est convaincue que la Fédération du Mali jouera dignement son rôle dans notre organisation et aidera à assurer la paix et la sécurité internationales.

78. M. LEWANDOWSKI (Pologne) [traduit de l'anglais]: C'est aujourd'hui pour le Conseil de sécurité une occasion solennelle et heureuse que de se réunir pour examiner la demande d'admission d'un nouvel Etat indépendant d'Afrique. Nous pouvons nous attendre, semble-t-il, avant la fin de 1960, à d'autres réunions analogues, car cette année que l'on a appelée avec raison "l'année africaine" voit se dérouler une phase importante de la lutte des peuples d'Afrique pour l'indépendance et la souveraineté, première étape du processus qui les libérera des dernières chaînes du colonialisme. Le jour approche où toutes les nations et tous les peuples d'Afrique pourront jouir de leur entière liberté et, Etats indépendants, devenir Membres de notre organisation. Nous sommes fermement persuadés qu'aucune force ne pourra arrêter ce mouvement vers la liberté et l'indépendance et que le principe de libre détermination inscrit dans la Charte des Nations Unies trouvera son application en dépit de toutes les difficultés et de tous les obstacles, actuels ou futurs.

79. Nous estimons qu'il est de notre devoir d'aider les nouveaux pays à faire leurs premiers pas dans la voie de l'indépendance et de contribuer à leur vigueur grandissante. La Pologne est un pays qui sait par expérience ce que signifie l'oppression étrangère et qui, plus d'une fois au cours de son histoire, a lutté pour la liberté sous des étendards marqués de la devise: "Pour votre liberté et la nôtre". A ce titre, elle souhaite une cordiale bienvenue à tous les pays qui émergent du système colonial.

80. En votant, au cours de précédentes séances du Conseil de sécurité, pour l'admission du Cameroun et du Togo comme Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous avons exprimé notre sincère espoir qu'avant peu d'autres Etats africains accèderaient à l'indépendance et se joindraient à la famille, chaque jour plus nombreuse, des Nations Unies. C'est donc avec une profonde satisfaction et très sincèrement que nous accueillons la demande d'admission de la Fédération du Mali.

81. Au nom du gouvernement et du peuple polonais, je saisis cette occasion pour présenter à la Fédération du Mali, à son gouvernement et à son peuple, nos

people, our warmest congratulations and best wishes for their success. At the same time, we look forward to a successful development of friendly relations between Poland and the Federation of Mali, which will be beneficial to both countries as well as in the interests of international co-operation and good will.

82. In this spirit, the Polish delegation will give its support to the draft resolution submitted by France and Tunisia recommending to the General Assembly that the Federation of Mali be admitted to membership in the United Nations.

83. The PRESIDENT: I will now speak as the representative of CHINA.

84. My delegation is ready to support the application of the Federation of Mali for admission to the United Nations. My Government has already accorded formal recognition to the Federation of Mali as an independent sovereign nation. Diplomatic relations between our Governments have been established. I will, therefore, have great pleasure in voting for the draft resolution sponsored by France and Tunisia. In voting for that draft, I wish to convey to the people and Government of the Federation the best wishes of my country for the future progress and prosperity of Mali.

85. The work of France among the peoples who now constitute the Federation of Mali was begun three centuries ago by a great Frenchman: Cardinal Richelieu. It has today been brought into its full fruition by another great Frenchman: General de Gaulle. I wish to avail myself of this opportunity to congratulate France for her part in the achievement of Mali independence.

86. As PRESIDENT, I shall now put to the vote the draft resolution submitted by France and Tunisia [S/4350].

The draft resolution was adopted unanimously.

87. The PRESIDENT: I wish to consult the members of the Council as to the fixing of a date for another meeting in order to consider the application of the Malagasy Republic. I have been informed that some delegations are eager to hold that meeting as early as possible. I have also been informed that the Latin American delegations will be engaged this afternoon and tomorrow in a very important meeting of the Economic Commission for Latin America.

88. In order to take into account the wishes of all the members of the Council, I would ask if anyone would care to make a suggestion. May I ask our Latin American colleagues whether tomorrow afternoon would be possible.

89. Mr. CORREA (Ecuador) (translated from Spanish): If there is any important reason for meeting tomorrow my delegation will agree, although it would be convenient if we could meet on Thursday, 30 June, in the morning.

90. Mr. BARCO (United States of America): I wonder if it would be helpful to the representative of Ecuador if we had a meeting tomorrow rather late in the afternoon, say 4 o'clock.

félicitations les plus chaleureuses et nos meilleurs vœux de succès. Je tiens en même temps à dire que nous sommes certains que la Pologne et la Fédération du Mali entretiendront des relations amicales qui profiteront autant aux deux qu'à la coopération et à l'entente internationales.

82. C'est dans cet esprit que la délégation polonaise votera pour le projet de résolution présenté par la France et la Tunisie, aux termes duquel le Conseil recommanderait à l'Assemblée générale d'admettre la Fédération du Mali comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.

83. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): C'est en qualité de représentant de la CHINE que je prends maintenant la parole.

84. Ma délégation est prête à appuyer la demande d'admission de la Fédération du Mali. Mon gouvernement a déjà officiellement reconnu la Fédération du Mali comme nation indépendante et souveraine. Des relations diplomatiques sont établies entre mon gouvernement et le Gouvernement de la Fédération. C'est pourquoi je voterai avec le plus grand plaisir en faveur du projet de résolution présenté par la France et la Tunisie. En votant pour ce projet de résolution, je tiens à adresser au peuple et au gouvernement de la Fédération les meilleurs vœux de mon pays pour le progrès et la prospérité du Mali.

85. L'œuvre de la France parmi les peuples qui constituent aujourd'hui la Fédération du Mali a commencé il y a trois siècles sous l'égide d'un grand Français, le cardinal de Richelieu. Elle trouve aujourd'hui son couronnement grâce à un autre grand Français, le général de Gaulle. Je saisis cette occasion pour féliciter la France du rôle qu'elle a joué dans l'accession du Mali à l'indépendance.

86. En qualité de PRESIDENT, je mets maintenant aux voix le projet de résolution présenté par la France et la Tunisie [S/4350].

A l'unanimité le projet de résolution est adopté.

87. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je désire maintenant consulter les membres du Conseil sur la date de notre prochaine séance, au cours de laquelle nous devons examiner la demande d'admission de la République malgache. J'ai appris que certaines délégations souhaitent que cette séance se tienne aussitôt que possible. D'un autre côté les délégations latino-américaines doivent participer, cet après-midi et demain, à de très importantes séances de la Commission économique pour l'Amérique latine.

88. Peut-être l'un de vous voudrait-il faire une proposition qui concilierait les désirs de tous les membres du Conseil? Puis-je demander à nos collègues d'Amérique latine si nous pourrions nous réunir demain après-midi?

89. M. CORREA (Equateur) (traduit de l'espagnol): Si des raisons impérieuses exigeaient que nous nous réunissions demain, ma délégation n'y verrait aucun inconvénient, mais elle préférerait que la séance ait lieu dans la matinée du jeudi 30 juin.

90. M. BARCO (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais): Ne conviendrait-il pas au représentant de l'Equateur que nous nous réunissions demain après-midi un peu plus tard que d'habitude, à 16 heures par exemple?

91. Mr. CORREA (Ecuador) (translated from Spanish): I am sorry to say that three or four o'clock in the afternoon would also be difficult for us but the convenience of all the members of the Council must be taken into account. I therefore leave the matter entirely in the hands of the President and the majority of the Council.

92. The PRESIDENT: I wish to thank the representative of Ecuador for his great courtesy. In such circumstances, I would suggest we meet tomorrow afternoon at 3 o'clock.

It was so decided.

The meeting rose at 12.40 p.m.

91. M. CORREA (Equateur) [traduit de l'espagnol]: Je dois avouer qu'il nous serait aussi difficile de siéger à 16 heures qu'à 15 heures, mais nous sommes naturellement prêts à nous rallier aux désirs des autres membres du Conseil; quoi qu'il en soit, nous nous tenons entièrement à la disposition du Président et de la majorité du Conseil.

92. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Equateur de sa grande courtoisie. Dans ces conditions, je propose au Conseil de se réunir demain à 15 heures.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 40.